

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles
Date de publication: SHAB, KABVS 03.05.2024
Visible par le public jusqu'au: 03.05.2029
Numéro de publication: KK08-000000860

Entité de publication
Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères forcée d'immeubles Georges Gabriel CHARBONNET, succession répudiée

Débiteurs:

Georges Gabriel CHARBONNET
Lieu d'origine: Nendaz
Nationalité: Suisse
Date de naissance: 06.03.1945
Date de décès: 24.02.2023
Dernier domicile connu:
Route de Magrappé 11
1993 Veysonnaz

Objets vendus aux enchères:

Commune de Nendaz:
- Parcelle No 225 (mensuration officielle en travail: MC 6645), plan no 29, nom local: Tsabout, grange-écurie. Part du failli: 1/2. Estimation de l'office: CHF 100.00
- Parcelle No 164 1/2 (mensuration officielle en travail: MC 6645), plan no 29, nom local: Tsabout, un verger de 139 m2. Part du failli: 1/4. Estimation de l'office: CHF 1.00

Vente aux enchères

Le 13.06.2024 à 13:30 heure, Salle des Lombards à la Tour Lombarde, Rue Lombarde, le Bourg à 1975 St-Séverin

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des faillites dès le 30 mai 2024.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).
Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Début du délai: 30.05.2024

Fin du délai: 08.06.2024

Point de contact:

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des Offices des Poursuites et Faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'état civil et de leur No AVS (carte AVS ou LAMal) et, pour les sociétés d'un extrait récent du

Registre du Commerce. Montant à payer à l'enchère : montant du prix de l'adjudication au comptant. Le paiement d'une avance de frais de CHF 500.00 est en outre requis pour garantir les émoluments et débours de l'Office. Ce montant est à payer comptant à l'enchère ou, avant l'enchère, par consignation sur le compte IBAN CH74 0900 0000 1588 1992 1 de l'Office des faillites du Valais central.